

Réunion du 24 avril 2014 : Procès-Verbal Réunion de bureau élargie aux clubs

Ouverture de séance à 20h00

Nombre de clubs présents ou représentés : 12 (ORPA, CSPSM, CSADN, CRP, SCF, ASPTT, SECA, Urodèles, Plongée plus, Plongée Handival 42, Eaurizon plongée, Saint Étienne Passion Plongée)

1. Présence

Membres du comité directeur

Michel Lyoën (ML)	Président	Présent
Marie Françon (MF)	Président adjointe	Présente
Jean-Pierre Delplanque (JPD)	Trésorier	Présent
Géraldine Faure (GF)	Secrétaire	Présente
Jean-Pierre Sabot (JPS)	Vice-Président	Présent
Michel Vial (MV)	Vice-Président	Présent
Anne-Solange Dessertine (ASD)	Vice-Présidente	Absente

Membres du CoDep

ACS	
Aquascience	Excusé
ASPTT section plongée	Michel Vial
CPH	
CRP	Martin Fisher
CSADN section plongée	Martin Fisher
CSPSM	Guy Lorenzoni
Eaurizon Plongée	Philippe Bonomi
ORPA section plongée	Georges Husson
PHV 42	Annie Buisson
Plouff	Excusé
SCF	Didier Rieg
SECA	Olivier Thomas
SEPP	Jean-Pierre Delplanque
SVP	
Urodèles	Géraldine Faure
Commission Biologie environnement	Excusé
Commission technique	David Cartailier
Plongée « jeunes »	Excusé
TIV	Jean-Pierre Sabot
Secourisme	Michel Vial

2. Informations concernant les assemblées générales.

Participation des clubs de la Loire beaucoup plus importante cette année, notamment concernant l'AG de RABA

- À l'AG RABA (9) : ASPTT, CSPSM, Eaurizon Plongée, ORPA Plongée, PHV, PLOUFF, SEPP, SECA (?), Urodèles, (?)
- À l'AG de la Ligue (3) : ASPTT, ORPA plongée, SECA
- À l'AG de la FFESSM (5) : CSPSM, ORPA plongée, PLOUFF, SCF, SEPP, (?)

a) *AG de la Ligue Rhône-Alpes*

Il faut essentiellement retenir les modes de financement des actions par la Ligue. JPD précise à nouveau le mode de fonctionnement : factures au nom de la Ligue qui paye le fournisseur puis facture à son tour au Codep ou au club. La ligue demande également (mais ce sera également valable pour le CNDS au niveau du Codep) des photos et la liste des participants.

À noter que certaines subventions prévues dans le budget prévisionnel n'ont pas été demandées, donc perdues.

b) *AG du comité interrégional RABA*

Il faut essentiellement retenir deux points :

- une aide ponctuelle aux clubs peut être fournie ; Jean-Michel MADEUF gère ces aides au niveau du Comité Directeur. ML rappelle que la procédure sera beaucoup plus efficace si les clubs effectuent leur demande par l'intermédiaire du Codep.
- la commission interrégionale RABA de plongée souterraine propose des animations
 - o pour les adultes : initiations en milieu naturel ; il est décidé de faire une enquête au niveau des clubs pour savoir si il y aura une quinzaine de licenciés intéressés pour 2015 (le CSPSM précise qu'il organise déjà une animation au sein du club avec le comité Provence, mais ce n'est pas incompatible)
 - o pour les jeunes : initiation en milieu artificiel dans le même style que pour les RIPE ; ML demandera des précisions et proposera ensuite une interrogation auprès des clubs

David CARTAILLER fait un résumé de l'exposé de la CTR (cf. infra).

La commission biologie et environnement n'étant pas représentée, on n'a pas de précisions au niveau interrégional.

c) *AG de la FFESSM*

Les rapports moral et financiers, ainsi que ceux des commissions nationales étant sur le site de la FFESSM, il ne sera exposé que les points essentiels.

Accès aux rapports : <http://www.ffessm.fr/pages.asp?p=296&t=AG2014>

(1) La FFESSM

Diminution du nombre de licences (les SCA sont montrées du doigt car délivrent très peu de licences, voire le minimum pour rester agréées). 147 550 licences en 2013.

International: ML expose les raisons de la mésentente avec la CMAS ; il est rappelé que la fédération est et restera toujours très présente et active au sein de la CMAS. Il a été signé une convention avec l'Allemagne et Monaco. Les relations avec les pays de la méditerranée (UFMAS – Union des Fédérations Méditerranéennes des Activités Subaquatiques–) sont soutenues, ainsi qu'avec Djibouti.

Développement durable : action importante de la fédération avec nomination d'une chargée de mission, effort de communication –affiches...–, relation avec les aires marines protégées etc... Les affiches sont téléchargeables : http://www.ffessm.fr/developpement_durable.asp

À la demande du ministère, un *plan de féminisation* est en route.

Communication : le nombre d'abonnements à la revue fédérale (Subaqua®) n'augmente pas malgré sa qualité et il est demandé un effort de la part des présidents de club ; un excellent hors-série a été publié concernant le niveau 1, « Découvrir la plongée, le Niveau 1 » au prix modique de 12,90 € que l'on peut conseiller aux licenciés préparant le niveau 1.

Handisub : le rapprochement avec la FFH et la FFSA est pérenne et les travaux portent leurs fruits avec de grandes avancées, tant sur le plan technique que médical.

Le développement de la plongée sportive en piscine est recommandé. ML tient juste à préciser qu'il s'agit d'épreuves pour la plupart anaérobies (comme le squash par exemple) avec efforts violents ; il s'agit donc de proposer aux plongeurs de plus de 40 ans au moins une visite annuelle par un médecin du sport et un encadrement technique conscient et averti de la nécessité des échauffements et de la récupération.

Le directeur technique national Claude Martin a fait valoir ses droits à la retraite et il a été remplacé par Richard Thomas, issu de la fédération de canoë-kayak

(2) Commission Apnée

Peu d'informations précises ; les compétitions officielles d'apnée à poids constant ont débuté à Marseille et vont continuer à Nice cette année.

Réintroduction de la discipline du « cube », initialement interdites en France en raison du danger potentiel, mais jamais interdite au niveau de la CMAS.

(3) Commission biologie et environnement

Pas de représentant du Codep

(4) Commission médicale et de prévention

Peu de nouveautés pratiques pour les présidents de club.

ML rappelle également que la page médicale du site du comité IR RABA a été complètement remaniée et de nombreux éléments pratiques sont à la disposition des encadrants et des responsables de club.

(5) Commission technique

M. Jo Vrijens, président de la CTN, nous a fait l'amitié de nous confier l'intégralité du rapport de la CTN ; il est à la disposition des personnes intéressées, mais il est volumineux (140 pages) et lourd à envoyer par Internet (le diaporama pèse plus de 20 Mo et la version Acrobat près de 8 Mo). Il ne sera donc pas envoyé systématiquement mais sur demande.

David Cartailier et Guy Lorenzoni ont précisé les modifications du déroulement des épreuves du Niveau 4 – Guide de Palanquée.

ML a précisé certains points :

- chute des certifications de plongeur, notamment du Niveau 1, à peine compensée par celles de PA-12 et PE-20
- chute également :
 - o des certifications d'encadrants (GP, et P5)
 - o des certifications d'enseignants : E1, E2 et surtout MF1 (- 20 %)
 - o des qualifications (sauf trimix élémentaire)
 - o des certifications Handisub (plongeurs et encadrants sauf MFEH1)
- ce qui fait une chute de près de 30 % par rapport à 2010
- augmentation des certifications « jeunes »
- la plongée « jeunes » est parfaitement autorisée à l'école et au secondaire, avec quelques facteurs limitatifs qu'il faut connaître

3. Informations en provenance de la FFESSM

a) *Réunions du CDN*

Réunion du CDN février 2014 : peu de choses non confirmée dans les rapports de l'AG.

Ristournes sur les licences 2015 :

- Adulte : Ristourne départements : 3,01 euros
- Jeunes : Ristourne départements : 2,74 euros
- Enfants : Ristourne départements : 1,14 euros

b) *Commission technique nationale*

L'organisation des RSE sous forme de noria est bien possible, rien de l'interdit. Précisions données par Guy Lorenzoni.

Tous les mémoires (ou presque tous) des instructeurs nationaux sont en ligne pour consultation libre par tous à partir du site de la CTN

L'encadrement des stagiaires initiateurs est limité à 4 au maximum par tuteur de stage (TSI) au sein d'une même séance.

Pascal Zenatti (Physio-Extrem) a proposé un test de narcose immergeable. ML signale qu'il existe des tests simples, reproductibles et gratuits et qu'il peut en mettre deux à disposition (il suffit de les imprimer et de les rendre étanches sous feuilles plastiques).

4. Activités passées et à venir du Codep

a) *Bilan sortie apnée à la fosse de Meyzieu*

Le nombre de 14 participants a été atteint : CSPSM (2), ORPA (6), Plongée + (2), SECA (1), SEPP (1), Saint Flour (2). 3 moniteurs dont un instructeur (Pierre LEFOUR) ont encadré cette manifestation – merci à eux trois– dont le bilan de satisfaction est totalement positif ; la plupart des participants souhaitent renouveler cette sortie l'année prochaine. Mais il a quand même fallu le renfort de deux plongeurs du Cantal pour compléter le nombre de participants ! À suivre.

b) *CDOS : implication du Codep*

Le Codep a essayé de participer à la plupart des réunions du CDOS. Merci à Marie FRANÇON !

Celle-ci a d'ailleurs été élue au Conseil d'Administration du CDOS.

c) *Commissions*

David Cartailier a présenté les activités de la CTD. Tout est prêt pour la semaine de formation à Fréjus et l'examen d'initiateurs.

Pas d'exposé de la commission biologie et environnement. On recherche toujours un(e) référent(e) départemental(e) pour le développement durable.

d) *Internet et inspection visuelle*

Un lien existe maintenant sur la page d'accueil du site du Comité IR RABA adressant directement les sites des Codep dont le nôtre.

Dernière formation les 22 et 29 mars 2014 avec 9 candidats appartenant au CRP et au CSPSM.

Nécessité d'achat de matériel. JPS nous fournira un devis et le principe d'achat est acté.

Georges Husson nous a informé que malgré des soins attentifs et attentionnés la pompe de réépreuve accuse un âge vénérable et des défaillances incitant à une réparation urgente. Le devis de la réparation est presque égal au prix d'achat d'un matériel neuf. Il est donc décidé d'investir sans délai dans l'achat d'une nouvelle pompe.

La réalisation d'un planning pour l'utilisation de la pompe est devenue nécessaire ; une page du site Internet du Codep sera prévue en ce sens. Il paraît judicieux de regrouper les demandes selon le secteur nord ou sud et ne prendre rendez-vous avec l'APAVE que si la pompe est disponible !

e) Secourisme

Une formation ANTEOR est prévue en octobre 2014.

Une formation RIFAP a été délivrée pour 6 clubs de la Loire.

La question de faire une formation PSE1 au sein du Codep est toujours à l'étude mais semble difficile à réaliser.

f) Journée jeunes

Elle sera organisée par le CSPSM (P. Périssel, G. Lorenzoni) le 11 octobre 2014 à la piscine de Firminy.

5. Comptabilité, subvention

a) CNDS : réalisation, prochain mode de fonctionnement

Il faut mieux cerner les demandes en fonction des désirs ministériels, et justifier (factures).

Il est demandé aux réalisateurs d'actions au profit du Codep de remplir pour le 31 décembre le formulaire type du CNDS avec le bilan des actions passées et le prévisionnel des actions futures afin d'améliorer les demandes. Il leur est également demandé de conserver un double des factures. Il faudra également fournir la liste nominative des participants et si possible des photos du stage.

L'entretien annuel avec la DDCS est prévu pour le 15 mai.

b) Subvention Conseil Général

Le Conseil Général a renouvelé, avec une légère augmentation (1 711 €) sa subvention annuelle.

6. Informations médicales

ML sur l'intérêt de l'utilisation des certificats médicaux « types » téléchargeables sur le site de la commission médicale nationale par le lien suivant : <http://medical.ffesm.fr/wp-content/uploads/CMPN.Certif-modifi.retour-copie.pdf> ou par le site du Comité IR RABA, page médicale, réglementation.

Additifs aux conditions médicales de réalisation de baptême handisub : « le certificat médical de non CI peut être signé par tout médecin, dans le cas où la durée d'immersion est limitée à 15 minutes et la profondeur d'immersion du plongeur en situation de handicap ne dépasse pas 2 mètres de profondeur sur un fond de 3 mètres max » (adopté en comité directeur national de février 2014, donc effectif).

Étude en cours sur Grossesse et plongée réalisée en Suisse et coordonnée par le DAN <https://enquetes.chuv.ch/C10/femmeplongeedan2013/index.htm> ML souhaite que les plongeuses participent à cette étude si elles entrent dans la catégories.

Déclaration d'accident : cf. paragraphe 8.b)

7. Journée stéphanoise

Interrompue depuis quelques années, elle devrait reprendre au premier trimestre 2015, le CHU ayant accepté de prêter l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) de l'Hôpital Bellevue. Le thème prévu serait la prévention.

8. Informations concernant les établissements d'activité physique et sportive (EAPS)

a) *PSE1 et directeur de bassin*

Le code du sport (article A322-98) précise qu'en milieu artificiel, et sauf contrainte particulière, l'enseignant E1 est parfaitement habilité (titulaire d'un RIFAP entre autres) à assurer la fonction de directeur de plongée (DP) en cas de profondeur inférieure à 6 mètres, donc de directeur de bassin.

De plus en plus, certaines mairies exigent du DP la possession du brevet de secourisme PSE1 très contraignant et coûteux, surtout totalement inutile dans le cadre fédéral de la pratique. Un courrier récent du président de la CTN le rappelle. Il faut alors savoir quelles sont leurs motivations. S'il s'agit d'un conflit avec les MNS, il y aura probablement peu de choses à faire. C'est en fait très rare et la plupart du temps une incompréhension concernant l'utilisation de l'oxygène et/ou une méconnaissance du code du sport. Dans certains cas, les mairies exigent un recyclage. Il faut alors essayer de négocier et surtout d'en avertir le Codep qui peut avoir un certain poids dans les négociations (interlocuteur vis-à-vis de la DDCS, connaissance des textes...).

Actuellement, une seule ville de la Loire a imposé cette exigence, Firminy, sans que le Codep n'en soit averti. La grande crainte est que cette décision fasse boule de neige et que les autres mairies se mettent à suivre un mouvement qui sera d'autant plus difficile à négocier qu'elles seront nombreuses.

À noter qu'une démarche conjointe des Codep 03 et 42 avec la Ligue Auvergne a fait reculer la Communauté de communes de Clermont concernant la fosse du stade Pierre de Coubertin !

N'oubliez pas que le Codep est là pour aider les clubs dans leurs démarches ; une position individualiste est rarement bénéfique. S'il n'est pas informé, il n'a aucun moyen d'action.

b) *Accidents graves (NB voir courriel adressé aux clubs le 26 avril)*

À l'occasion d'un accident récent survenu au cours d'une sortie organisée par un club de la Loire, et suite à plusieurs autres accidents non déclarés par d'autres associations, la DDCS a manifesté son irritation et demandé qu'une information soit diffusée rappelant les obligations de déclaration.

ML a également rappelé que la FFESSM souhaite que les victimes d'accident grave (et/ou les responsables de structures) remplissent un questionnaire anonyme adressé à la commission médicale et de prévention nationale via la commission interrégionale ; cette déclaration n'est malheureusement que très rarement effectuée, ce qui est préjudiciable sur un plan statistique et de recherche médicale.

Une fois encore, n'oubliez pas que le Codep est là pour aider les clubs dans leurs démarches ; une position individualiste est rarement bénéfique. S'il n'est pas informé, il n'a aucun moyen d'action.

9. Informations diverses

a) *Réglementation concernant le Nitrox 40%*

ML rappelle que l'utilisation de mélanges suroxygénés dans des bouteilles marquées « air » est officiellement non autorisée bien qu'une tolérance soit acceptée jusqu'à 40 % d'oxygène. Le risque est la survenue d'un « coup de feu » au moment de l'ouverture du robinet de conservation. Ceci n'est jamais arrivé avec des mélanges égaux ou inférieurs à 40 %.

Normalement, on doit utiliser des bouteilles et des détendeurs marqués « service oxygène » avec robinetterie M26. Il existe dans le commerce des adaptateurs M25-M26 qui permettent d'utiliser des détendeurs « oxygène » sur des bouteilles « air » et réciproquement. ML rappelle le caractère extrêmement dangereux de cette pratique qui risque de permettre l'utilisation de détendeurs contaminés par des matières grasses avec des gaz à haute teneur en oxygène. Le risque de « coup de feu » est alors maximal avec inflammation explosive gravissime potentiellement mortelle.

b) Demande de médailles

Une session du CDN devait bientôt être consacrée à l'attribution des médailles pour le deuxième semestre 2014. La demande de médailles doit parvenir au président du Codep avant le 6 juin 2014

Clôture de la séance à 22h10